CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS DE GUINGAMP

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

Validé en décembre 2019

2017-2019

Support ayant bénéficié du concours financier de :

UNION EUROPÉENNE UNANIEZH EUROPA
L'Europe s'engage en Bretagne

Préfet des Côtes d'Armor

Région Bretagne

Côtes d'Armor le Département

L'Assurance Maladie Côtes d'Armor

msa santé famille retraite services L'essentiel & plus encore

Carsat Retraite & Santé au travail Bretagne

Pays de Guingamp Bro Wengamp

Lannion-Trégor Communauté Lannuon-Treger Kumuniezh

Pays de Guingamp Bro Wengamp

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

1. UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ POUR QUOI FAIRE ?

- Le Contrat local de santé est un outil au service d'une politique de santé territorialisée.
- Un diagnostic local de santé a été réalisé au préalable mettant en exergue les problématiques de santé rencontrées par la population.
- Signé en décembre 2016 entre l'ARS, le Pays de Guingamp et ses partenaires, une **phase de mise en œuvre des actions s'est étendue sur 3 ans (2017 à 2019)**.
- Son objectif : **apporter une réponse transversale et concrète aux enjeux de santé de la population sur le territoire**.
- Sa finalité : **lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé**.

→ Le Contrat local de santé du Pays de Guingamp, déploie 31 actions intégrées au sein de **5 axes stratégiques** :

AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4	AXE 5
Développer la prévention et promouvoir une santé durable	Améliorer l'accès aux droits et à la santé	Améliorer l'accompagnement du vieillissement de la population	Fluidifier les parcours	Faire vivre le Contrat local de santé

2. L'ÉVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : QUELS INTÉRÊTS ?

L'évaluation se déroule en fin de démarche du Contrat local de santé du Pays de Guingamp, elle a pour objectif de :

- **Mesurer l'intérêt et l'efficacité** de la démarche,
- **Rendre compte de l'action publique** menée au travers du Contrat local de santé,
- **Interroger l'efficacité de la gouvernance :** portage territorial et institutionnel, modalités de suivi et de pilotage,
- **Elaborer des préconisations** éclairées des résultats et données recueillies,
- **Eclairer les décideurs pour déterminer les suites** à donner au Contrat local de santé.

3. QUE FAUT-IL RETENIR DE L'ÉVALUATION ?

5 POINTS FORTS DU CLS	5 POINTS D'AMELIORATION DU CLS
1 Périmètre d'action du CLS pertinent	1 Mieux mesurer l'impact des actions sur les populations cibles
2 Projet fédérateur et mobilisateur qui favorise l'interconnaissance des partenaires	2 S'assurer de l'opérationnalité et du portage des actions
3 Des actions pluriprofessionnelles répondant aux besoins d'un territoire et de sa population sur la base d'un diagnostic	3 Accompagnement des pilotes d'actions et groupes porteurs à maintenir
4 Des actions sur des thématiques innovantes (maladie de Lyme, polluants environnementaux) / prioritaires (démographie médicale, prévention suicide, addictions)	4 Améliorer la communication autour du CLS
5 Rôle de la coordination apprécié	5 Réaffirmer le rôle des instances

4. A PROPOS DES ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

- Plus de la **moitié des actions sont réalisées ou programmées en continue** et s'inscrivent dans la durée.
- Bien que toutes les actions ne soient pas finalisées, **toutes sont à ce jour enclenchées.**
- **Les publics touchés ont été diversifiés** (professionnels, élus, jeunes, parents, aidants, personnes sans mutuelle/médecin traitant, personnes relevant d'un parcours de santé complexe, personnes âgées ou dépendantes, personnes en situation de handicap).
- **Les actions sont portées par des partenaires de champs professionnels diversifiés** (Les EPCI, Pays de Guingamp, MDJA, CARSAT BRETAGNE, fondation bon sauveur, Centre hospitalier de Guingamp, Conseil départemental et de nombreuses associations).

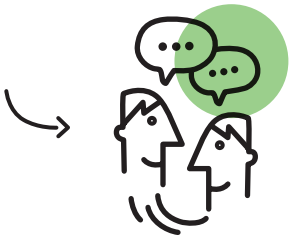

5. UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ C'EST CONCRET, LA PREUVE EN ACTIONS : ___

ACTIONS		
Ouverture d'un Centre de santé au CH de Guingamp proposant un exercice partagé (ville/hôpital). → **Guingamp-Paimpol Agglomération & Centre hospitalier de Guingamp**	Programme d'actions sur la prévention du suicide : formations à destination des professionnels, dispositif de veille, soirées grand public, etc. → **Fondation Bon Sauveur**	Formation en santé environnement : « Polluants environnementaux : mieux les connaître pour limiter l'exposition de la femme enceinte et du jeune enfant » dédiée aux professionnels de la périnatalité. → **Eau et Rivières de Bretagne**
Organisation d'actions de promotion de la santé (sensibilisation sur la maladie de Lyme. → **Pays de Guingamp**	Création du Collectif Parentalité entériné via la signature d'une charte multi-partenariale. Organisation du temps fort « Place aux familles ! » → **SeSAM Bretagne**	Dispositif des Visiteurs sur Leff Armor communauté : Réseau de bénévoles pour assurer des visites de convivialité au domicile des personnes repérées comme isolées en proposant des temps de rencontre. → **Leff Armor communauté**
Organisation annuelle de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale. → **Pays de Guingamp**		

6. COMMENT S'AMÉLIORER POUR LE PROCHAIN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ?

Améliorer l'opérationnalité des actions du Contrat local de santé

- → S'assurer que la structure porteuse et/ou le(s) pilote(s) ont les moyens de mettre en œuvre les actions
- → Identifier dans la fiche action les sources de financements possibles
- → Ne pas multiplier les sous-actions au sein d'une même fiche action
- → Les objectifs doivent être cohérents, atteignables, mesurables et inscrit dans le temps
- → Elaborer des outils d'évaluation communs suivant les modalités de mise en forme des actions
- → Réfléchir à une meilleure prise en compte de l'impact des actions sur le comportement en santé des publics visés

Améliorer l'efficacité des instances et la représentation des acteurs

- → Maintenir et améliorer le suivi de l'état d'avancement des actions
- → Réfléchir à prioriser certains sujets à aborder
- → Mieux définir ou clarifier le rôle du COPIL et du COTECH, ainsi que les conditions de participation
- → Réflexion collective pour fixer les objectifs et les complémentarités entre les deux instances et pour déterminer les conditions d'inscription dans l'une ou l'autre des instances
- → Intégrer un ou des représentants de l'Education Nationale (établissements publics et privés), de la CAF, représentants d'usagers dans les prochains CLS
- → S'assurer de la présence d'un élu dédié aux questions de santé sur chaque EPCI

Intégrer l'innovation et la participation citoyenne à la démarche CLS

- → Prendre appui sur les associations locales de représentations citoyennes (Forum citoyen de Leff Armor communauté, Conseils de développement, associations d'usagers et instance relatives aux droits et à la participation des usagers)
- → Utiliser des moyens tels que les plateformes collaboratives, questionnaires en ligne, enquêtes publiques, bulletins municipaux
- → Intégrer cet axe dès la phase de diagnostic du CLS

Améliorer la communication du CLS

- → Créer un outil type « logo » que chacun des porteurs d'actions pourraient utiliser sur ses éléments de communication (flyers, affiches, etc...)
- → Fournir aux pilotes d'actions des éléments de langage et de contexte afin de présenter le Contrat local de santé Les pilotes pourraient mobiliser ces éléments à l'occasion de points presse, articles sur leur site internet, etc
- → Réaliser une vidéo de promotion du CLS sur le territoire

Design & illustrations : crayonmagique.fr